VILLE DE SAINT-ASTIER

la Gazette ASTÉRIENNE

NUMÉRO 16

tri mestriel juin 2023

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-ASTIER

édito

Chère Astérienne, Cher Astérien,

L'été est enfin arrivé et avec lui, son lot de soleil, de chaleur et de moments de détente.
Avant de le savourer, la Gazette est heureuse de se retrouver dans vos foyers, pour vous transmettre les informations municipales, concernant essentiellement les règles d'urbanisme et le budget 2023.

Le projet de requalification urbaine "Saint-Astier, horizon 2040" que nous engageons pour une mise en valeur du patrimoine bâti ou végétal et pour un renforcement de notre qualité de vie, nous impose des règles et des dispositions juridiques que tous nous devons respecter. En quelques lignes, la Gazette se propose de vous les expliquer.

Dans les faits, des éléments incontrôlables et perturbateurs, indépendants de notre volonté ont tenté de parasiter l'élaboration du budget 2023. Mais après trois mois de réflexion, de calcul et de pondération, le budget a été voté.

Malgré les contraintes budgétaires, grâce à une gestion très saine depuis 2014 les finances publiques sont maîtrisées, les services à la population assumés, de nombreux travaux terminés et d'autres engagés.

Feu d'artifice, 14 juillet, bal, bandas, concerts en plein air avec les mardis de l'été, fête de la bière avec le Troquet Vagabond, projections de films sous les étoiles, marché artisanal sous la halle, vos envies de divertissements seront comblées.

Plus que jamais, nous sommes impatients de vous retrouver à Saint-Astier, une petite ville à la campagne qui avance à grands pas.

Vive la Vie.

Élisabeth MARTY
Maire de Saint-Astier
Vice-présidente de la CCIVS

UNE NOUVELLE ÉDITION DU GUIDE DES COMMERÇANTS, DES ENTREPRISES ET DES ARTISANS !

Distribué dans les 3000 boites aux lettres de la ville, le guide conçu gratuitement en faveur des commerçants, entreprises et artisans 2023 est également disponible sur le site de la ville et en version papier principalement à la Mairie et à l'Office du Tourisme Saint-Astier/Neuvic.

Téléchargez-moi sur
mairie-saint-astier.fr

NOUVELLE CARTE D'ABONNEMENT POUR LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE !

Vous souhaitez vous abonner ? Rendez-vous à l'accueil de votre médiathèque pour obtenir une carte individuelle. Cet abonnement donne accès à l'ensemble des services de la structure.

La ville de Saint-Astier a obtenu sa deuxième fleur !
Pour plus de d'informations sur le label : villes-et-villages-fleuris.com

LE BUDGET 2023

Le budget de la commune a été voté le 12 avril.

Ce budget ambitieux nous permet de pouvoir engager des investissements nouveaux à hauteur de 1.550 K€ auxquels il faut rajouter 974 K€ de reports qui sont des travaux engagés en fin d'année 2022.

Ces dépenses sont financées sans augmenter ni la dette, ni les impôts. Toutefois, nous sommes confrontés à la dérive sans limite des emprunts toxiques et des emprunts en francs suisses qui pénalisent lourdement notre section de fonctionnement.
Celle-ci étant déjà amputée de l'augmentation des énergies et des matières premières.

Mais la gestion rigoureuse depuis deux mandats nous permet de faire face et de continuer nos projets sans pénaliser ni les habitants, ni les associations.

Le budget est composé du budget principal et des budgets annexes cinéma et camping.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 7.389.740 €

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

DEPENSES

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL
(électricité, carburants, assurances, maintenances.....)
1.302.020 €

CHARGES DE PERSONNEL
2.280.000 €

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
(subventions, participation CCAS...)
808.560 €

CHARGES FINANCIÈRES
295.353 €

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
340.293 €

DÉPENSES IMPRÉVUES
35.501 €

REVERSEMENTS À LA CCIVS
1.366.413 €

VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT
(autofinancement)
961.600 €

RECETTES

IMPÔTS ET TAXES
(taxes foncières, droits de place, droits de mutation)
3.858.845 € (52,21%)

PRODUITS DES SERVICES
530.600 €

DOTATIONS D'ETAT
2.170.741 €

REVENUS DES IMMEUBLES
113.000 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS, REPRISE SUR PROVISIONS
12.421 €

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2022
704.133 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 3.075.165 €

Les dépenses de la section d'investissement correspondent aux travaux qui modifient le patrimoine de la collectivité. Dans ce montant, figurent les opérations financières (emprunts, opérations d'ordre) pour 550.100 €.

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS

ACHAT DE MATÉRIEL	64.577 €	Matériel informatique - Mobilier - Véhicules
VOIRIE, SERVICES TECHNIQUES	683.444 €	Cimetière (colombarium, ossuaire) Rue Clémenceau et place du 8 mai 45 Diagnostic eaux pluviales Matériel technique, cuve récupération eau Aménagement accès complexes sportifs
BÂTIMENTS	240.831 €	Etanchéité du gymnase du Roc Bardages local boulodrome /gymnase Mounet Sully Rénovation de la halle Centre technique municipal
EMBELLISSEMENT DE LA VILLE	18.189 €	Création espaces verts Mounet Sully, Gimel.
MÉDIATHÈQUE	243.500 €	Construction d'un nouveau bâtiment
CRÉATION D'UNE SALLE POLYVALENTE	45.139 €	Etudes
SAINT-ASTIER HORIZON 2040	255.000 €	1ère phase de travaux suite à l'étude urbaine (Place du 14 juillet et ruelles adjacentes – Place Maneim)
RESTES À RÉALISER	974.385 €	Voirie pavillons des forêts Eclairage public Voirie en partenariat avec la CCIVS Parking - club house - Garde corps du Roc Pompe à chaleur gendarmerie

Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la commune y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Ce nombre d'années (inférieur à 6 ans) correspond à un endettement maîtrisé selon la cour des comptes.

ENDETTEMENT

4,9 ANNÉES

FIN 2022

18 MAI MARCHÉ EN FÊTE

TRACTEUR TOUR 2023

FESTIVAL CINÉMA JEUNE PUBLIC

ANIMATION

POUR LA CÉRÉMONIE COMÉMORATIVE DU 8 MAI

TOURNOI JEU MARIO KART

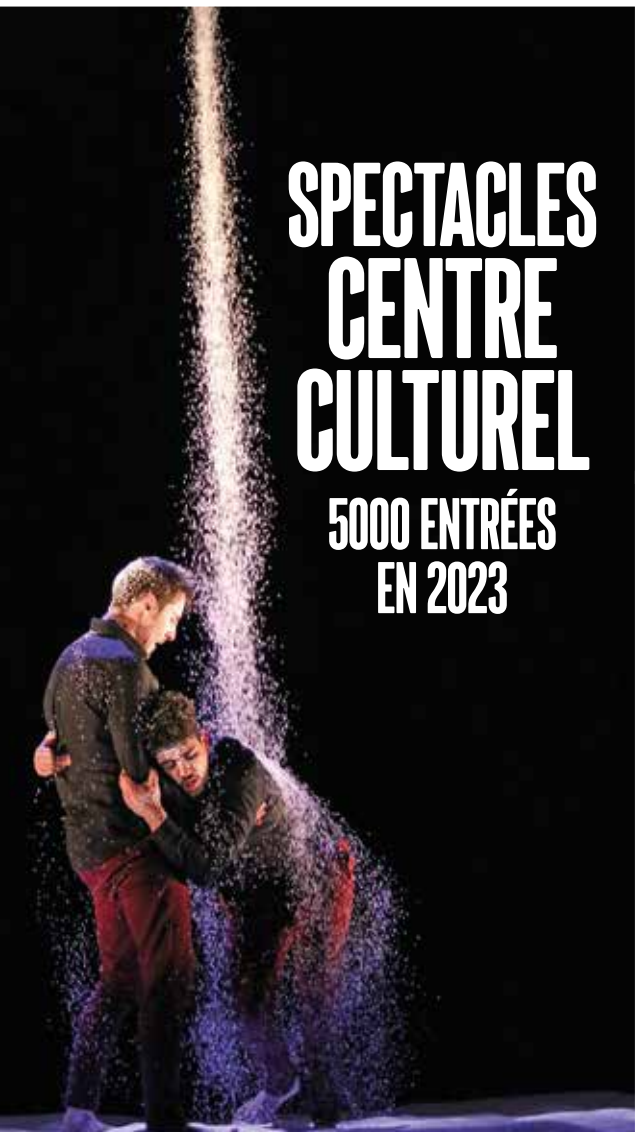

SPECTACLES CENTRE CULTUREL

5000 ENTRÉES EN 2023

CARNAVAL 2023

ÉQUIPE DE FRANCE FÉMININE DE RUGBY

DE LA GENDARMERIE NATIONALE (STADE DU ROC)

REMISE DES DIPLÔMES (CONCOURS DE DESSIN)

MOUSTIQUE TIGRE **PROTÉGEONS-NOUS !**

Le moustique tigre, espèce particulièrement agressive envers l'homme pendant la journée réapparait à chaque début de printemps.

Pour limiter au maximum les nuisances occasionnées par ce moustique et les risques d'infection, il est essentiel de lutter contre sa prolifération.

Pour en savoir plus sur le moustique tigre, son développement, le risque sanitaire, sa surveillance ou découvrir d'autres conseils pour se protéger et lutter, rendez-vous sur le site internet de la mairie : **mairie-saint-astier.fr ou le site de l'ARS Nouvelle Aquitaine.**

DISPOSITIF INFIRMIER DE PRÉVENTION SANTÉ (DIPS) POUR LES SÉNIORS AUTONOMES

Ce dispositif permet aux personnes âgées autonomes de faire un bilan de santé gratuit sans prescription médicale sur plus de 45 points en Dordogne et au plus près de chez vous !

La consultation individuelle aborde différentes thématiques : mobilité, humeur, mémoire, nutrition, vue, audition ...

Un suivi téléphonique et une nouvelle consultation après un an peuvent être proposés.

Rendez-vous aux centres hospitaliers suivants : Périgueux, Nontron, Ribérac, Bergerac, Sarlat-la-Canéda, Saint-Astier et dans 45 autres points en Dordogne.

Pour plus de renseignements : 05 53 45 30 55 ou ch-perigueux.fr

LE CIMETIÈRE : HORAIRES DE FERMETURE

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION, **AYONS LES BONS RÉFLEXES !**

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture ou en bord de route, une étincelle dans un champ ou un jardin peut suffire à dévaster des hectares de forêt et de végétation en quelques minutes seulement.

Un simple geste peut détruire des habitations, des entreprises et des campings, menacer des vies humaines, avoir de graves conséquences sur la nature et tuer des animaux. **Alors ayons les bons réflexes, surtout en période de sécheresse.**

QUE FAIRE EN CAS DE DÉPART DE FEU ?

Alerter : Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et j'essaie de localiser le feu. **Se protéger** : Je me mets à l'abri dans une habitation débroussaillée en attendant l'intervention des secours. La voiture n'est pas un abri sûr car elle pourrait brûler. **S'informer :** Je reste informé de la situation et me conforme aux consignes des secours ou de la mairie**.**

COMMENT ANTICIPER ET PROTÉGER SON HABITATION ?

- Combustible : Je stocke les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de mon habitation.

-Débroussaillement : Avant l'été, je débroussaille autour de ma maison : je coupe la végétation basse et j'élague les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. L'objectif est d'éviter que le feu n'atteigne mon habitation. Dans les zones à risque, c'est une obligation.

L'obligation légale de débroussaillement, la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêt et de végétation.

Pour plus de renseignements :
ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation

Le service urbanisme a pour mission d'informer et d'orienter le public sur les dossiers concernant l'occupation du sol astérien.

Il gère notamment le PLU, plan local d'urbanisme (qui va devenir PLUi (Intercommunal) qui définit et règlemente l'usage des sols sur l'ensemble du territoire.

LE SERVICE URBANISME

Le service urbanisme gère toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme :

- **LES PERMIS DE CONSTRUIRE** (une maison, construction de + de 20m²)
- **DÉCLARATION PRÉALABLE** : (clôture, piscine, modification d'une façade, abri de jardin…)
- **PERMIS D'AMÉNAGER** (projet de lotissement, projet de division foncière pour les terrains se trouvant dans le périmètre de la SPR (Site Patrimonial remarquable)
- **CERTIFICAT D'URBANISME** (document récapitulant les droits à construire, servitudes, présence des réseaux…)
- **PERMIS DE DÉMOLIR**

Il gère aussi les demandes de renseignements d'urbanisme, les sollicitations des notaires, les renseignements cadastraux.

Tous les formulaires peuvent être téléchargés sur **www.servicepublic.fr**
Les autorisations sont transmises à la CCIVS qui a en charge les instructions des dossiers.
Ensuite, le service instructeur propose une décision qui est à valider par Madame le Maire.

Le PLUI :
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Actuellement, sur la commune, c'est le PLU en place depuis 2008 qui s'applique. Toutefois, celui-ci est en cours de révision, et va devenir intercommunal comme le veut la législation.

Le contexte législatif et règlementaire impose de recentrer l'urbanisation sur les centres bourgs (à proximité des services et des commerces) et de réduire la consommation de l'espace pour préserver les espaces naturels.

Les contraintes résultent de la loi promulguée en Aout 2021 « climat et résilience ».

L'objectif étant de réduire de moitié le rythme d'artificialisation des sols dans les dix prochaines années.

SPR :
Site Patrimonial Remarquable

Avant dénommée ZPPAUP (Zone de Protection Architecturale Urbain et Paysager) jusqu'en 2016, elle délimite une zone préservée.
Plusieurs sites font l'objet de protection d'utilité publique : l'église, le site de Brouillaud, le château de Puyferrat, la Chapelle des Bois….

Il y a différentes zones dans le secteur sauvegardé les zones à forte valeurs architecturales concernant le bourg historique, les édifices emblématiques isolés tels que les châteaux et les hameaux qualitatifs (Fontaneau, Puy de Merland, Le Puy Saint-Astier, Labatut…)

•**Les zones de protection des paysages à dominante urbaine**, (périmètre défini tout autour du centre bourg)

• **Les zones de protection des paysages à dominante naturelle pour les panoramas et points de vue** ; (Bords de l'Isle, plateau Crognac, l'Eperon…)

Chaque zone dispose d'un règlement propre où sont détaillées les obligations à respecter pour toute construction nouvelle ou modification de l'existant.

UN LIVRET SUR TOUTES LES QUESTIONS D'URBANISME
sera édité prochainement.

Vous avez un projet

- **de construction nouvelle, réhabilitation d'un bâtiment**
- **d'une extension de votre habitation** (agrandissement, piscine, garage, véranda, carport …)
- **d'une modification de votre façade** (ouverture fenêtre, changement de tuiles, installation de photovoltaïque, ravalement de façade….)
- **de modifier ou créer une clôture…**

Adressez-vous au service urbanisme qui vous guidera dans vos démarches.

Contact : Maryse GUILLERMIN et Johny VILAIN *Adjoint service urbanisme*
05 53 02 42 80
mairie@saint-astier.fr

TRIBUNE DES ÉLUS DE LA LISTE "AVEC VOUS SAINT ASTIER AUTREMENT"

Budget 2023 : certaines priorités toujours très discutables

Les marges des collectivités se restreignent, d'où l'importance de ne pas se tromper de priorités. Comme les années précédentes, nous n'avons pas voté le budget principal de la commune car certains choix faits par la majorité municipale ne vont pas dans le bon sens.

Une fois de plus, l'augmentation proposée sur les postes festivités et publications - catalogues et imprimés n'est pas en phase avec la rigueur budgétaire annoncée. Rigueur qui, par ailleurs, n'a pas permis la baisse des taux de la taxe foncière alors que les bases vont augmenter de 7.1% en 2023.

Pourquoi de telles hausses ?

	Budget 2023	Budget 2022	**Evolution 2023/2022**	Budget 2019 (avant COVID)	**Evolution 2023/2019**
Fêtes et cérémonies	121400 €	100700 €	**+ 20.55%**	83774 €	**+ 44.91%**
Publications catalogues et imprimés	34680 €	21030 €	**+ 64.9%**	18930 €	**+ 83.2%**

Nous laissons à chacun le soin de se faire son opinion !

De plus, au niveau des investissements :

• La construction d'une nouvelle médiathèque n'est pas pour nous une priorité en ces temps de rigueur budgétaire. Comme nous l'avons exposé dans le précédent bulletin municipal il y a davantage urgence à se mobiliser pour la mise en œuvre d'une véritable politique de l'habitat avec notamment la création de lotissements communaux et ce afin d'enrayer la baisse de la population sur notre commune.

• Nous notons aussi une action peu volontariste en matière d'environnement, pas de projet au niveau des énergies renouvelables ? Nous considérons que la commune devrait s'investir dans ce domaine comme cela est fait par d'autres collectivités qui ainsi réalisent des économies substantielles tout en montrant la voie à suivre.

Collecte des Ordures ménagères :

Nous sommes nombreux à manifester notre incompréhension, face aux difficultés de mise en œuvre de la collecte des ordures ménagères.

Le SMD3(Syndicat Mixte Départemental des déchets de Dordogne) qui est dorénavant en charge de la collecte et du traitement de nos poubelles a manifestement sous-estimé la prise en compte des situations particulières propres aux réalités économiques et sociales de nos territoires ruraux.

La mise en œuvre du système de collecte en points d'apports volontaires s'accompagne de difficultés plus ou moins importantes selon les communes.

Force est de constater que, sur SAINT ASTIER, la situation est très insatisfaisante :

• Points d'apport volontaires(PAV) insuffisants, obligeant à des déplacements importants pour certains d'entre nous. Sachez qu'après une installation tardive des PAV sur notre commune, cette dernière peine à trouver les emplacements nécessaires à l'installation des PAV manquants.

• Points d'Apports Volontaires insuffisants provoquant l'amoncellement des poubelles au pied des bornes de certains PAV , ce qui ne contribue pas à donner une image positive de notre commune.

Il est urgent que la commune et le SMD3 conjuguent leurs efforts pour que des solutions soient trouvées au plus vite pour remédier à cette situation d'autant plus incompréhensible que le coût demandé à la grande majorité d'entre nous est en forte hausse.

Avec le retour des beaux jours, nous souhaitons un bon été à tous

Carolle BARDELOT - Daniel BENOIST - Sandra DECHENOIX-TOURENNE -Thierry GOUSSARD - Stéphanie HERIGNY - Stéphane SAVOGLOU

f : Elus Saint-Astier Autrement

ÉQUIPE MAJORITAIRE

Sans surprise, le budget de la commune a été voté à la majorité.

Sans surprise, le groupe de l'opposition municipale a voté :

• **contre** le compte administratif bilan 2022.

• **pour** le compte de gestion mêmes chiffres que le compte administratif mais présenté par receveur des finances publiques

• **contre** le budget prévisionnel 2023 - fonctionnement-investissement-subventions aux associations.

Pour ces derniers le compte fête et cérémonie serait trop élevé et nous manquerions d'ambition en matière d'habitat.

Nous vous informons : le compte fête et cérémonie finance entre autre les feux d'artifices, les mardis de l'été, la fête de la lumière...

En matière de logement, 24 logements vont sortir de terre en 2023.

Le budget s'élève à 11 210 000 euros, réparti comme suit :
Fonctionnement : 7 767 191 € **Investissement :** 3 442 929 €

Le budget de fonctionnement prend en compte l'augmentation des charges à caractère général que nous subissons depuis plusieurs mois. Néanmoins :

Maintien des subventions financières aux associations soit un total **88 500 €**.

Maintien de l'enveloppe budgétaire pour les formations des personnels.

Maintien de notre soutien à la culture : école municipale de danse, cinéma, saison culturelle, conservatoire et médiathèque.

Maintien des animations : mardis de l'été, feux d'artifices, fête de la lumière, décorations et illuminations de Noël.

Maintien des études pour les élèves de Mounet Sully.

Soutien aux mondes économique et associatif avec la réalisation et la distribution gratuite de guides et en accompagnant les nouveaux chefs d'entreprises, artisans et commerçants.

2023 sera une année de mise en valeur du patrimoine communal et de notre cadre de vie.

Cependant, le budget de fonctionnement reste lourdement impacté par 2 emprunts toxiques à taux variables : un emprunt Dexia **renégocié en 2006** avec une extinction en 2044 et le second en francs suisse **contracté en 2002** avec une extinction en 2027.

En raison de la spéculation sur les taux courts, le taux variable de l'emprunt Dexia est passé de 4,33 % à 11,39% L'annuité passe donc de 226 964,09€ à 370 670,05 €. Ce taux peut varier, sans limite de plafonnement jusqu'en 2027.

L'emprunt en francs suisse, d'un capital initial de 322 337€ nous ne connaissons toujours pas le montant de l'annuité. A été remboursé comme suit : 261 209,49€ de capital et 256 464,49€ d'intérêts.

En 2023 un prélèvement supplémentaire de 57 813 € sera versé à la C.C.I.V.S.

La dette s'élève à **5 514 435€** soit une baisse de **5 583 656€** depuis 2014.

Si ces éléments impactent notre budget et nous forcent à **ne pas baisser les impôts** cette année, nous restons confiants en l'avenir de notre commune.

Soucieux d'offrir à nos concitoyens un cadre de vie attrayant, nous investirons **3 442 929€**. En complément un emprunt de **500 000 €** sera contracté.

200 000€ pour le projet médiathèque, **250 000 €** sur la place du 14 juillet et **50 000 €** sur l'étude de la salle polyvalente. Ce budget permettra :

• **L'achèvement de tous les travaux en cours** (nouveau parking au Roc, mises aux normes de l'accessibilité des Pavillons des Forêts, achèvement de la piste Ludo-VTT etc...).

• **Le lancement des travaux** de la 1ere partie de la rue Clémenceau et de la place du 8 mai 1945, la rénovation des parkings devant les HLM Le Baty, les diagnostics des pluviales, le renouvellement important de matériel dans les services.

• **La poursuite de la remise en état des bâtiments communaux** (Tribune, toiture du gymnase, club house au Roc, à Gimel bardage du club house du boulodrome, éclairage du village des associations, sécurisation des piétons). En centre-ville rénovation de la halle.

• **Le renforcement de la sécurité du système informatique.**

• **La poursuite des grands chantiers** tels que Saint-Astier, Horizon 2040 avec un début de travaux secteur 14 juillet, le projet d'une nouvelle médiathèque et la nomination d'un cabinet d'étude pour la future salle polyvalente.

Nous remercions Isabelle Bonnet notre Directrice Générale des Services,
Marie-Hélène Vieillecroze, notre comptable,
Bruno de Vençay notre Receveur des Finances Publiques,
Tous les chefs de services et les élus qui nous ont permis d'élaborer ce budget ***avec honnêteté et rigueur****.*

L'équipe Majoritaire.

LE RENARD'TISAN

Guillaume Caux, alias le Renard'tisan est le nouveau cordonnier de Saint-Astier. Il a dû embaucher deux personnes : un apprenti pour l'aider dans sa charge de travail et lui transmettre son savoir et Armelle à l'accueil afin de faire face à l'afflux de chaussures à réparer (750 paires depuis le 1er février).

Pour Guillaume tout est réparable, de la chaussure de qualité aux sneakers. Un cordonnier doit ruser (d'où le nom) pour arriver à les remettre en état. De plus en plus de personnes apportent leurs chaussures à réparer plutôt que de les jeter.

Dans le magasin vous pourrez trouver également, à la vente, des chaussures neuves de la marque **Gatine** (Made in France) et des occasions restaurées.

Guillaume partage aussi son local avec des artisans d'arts qui exposent leurs œuvres, des brasseurs locaux et une couturière pour des retouches.

8 Rue Lafayette, 24110 Saint-Astier
Téléphone : 05 64 24 90 24 : Le Renard'tisan

CBD GREEN STREET

Votre boutique CBD Green Street vous accueille place du 14 juillet depuis un peu plus un mois. Contrairement aux idées reçues le CBD (Cannabidiol) n'est pas une drogue mais une molécule naturellement présente dans la plante de cannabis qui peut soulager et apaiser plusieurs pathologies.

Guillaume vous propose une large gamme de produits sous différentes formes. Alimentaire : gâteaux, chocolats, infusions, café, boissons, miel... Parapharmacie : huiles linguales, cigarettes électroniques ... Cosmétique : produits de beauté et également une gamme pour les animaux.

Pour un moment détente un service de massage est proposé par Marie Hélène avec des huiles Bio à base de cannabis, bougies de massage...

N'hésitez pas à pousser la porte de la boutique même pour une demande particulière, Guillaume essaiera de vous satisfaire...

21 Place du 14 Juillet, 24110 Saint-Astier
Téléphone : 06 52 75 49 93 - greenstreetcbd.fr : Green Street CBD

Bulletin d'information municipal édité par la mairie de Saint-Astier • Directrice de la publication : Élisabeth Marty • Conception et mise en pages : DIAGONALE Saint-Astier • Comité de rédaction : l'équipe municipale et des agents communaux • Photos sauf mentions spéciales © Istock- © mairie de Saint-Astier • Impression : IOTA Saint-Astier • Diffusion 3 000 exemplaires imprimés dans un atelier certifié Imprim'Vert sur papier labélisé issu des usines de Condat-Le-Lardin (24)